

(page 1)

13 aout 1726

Mémoire

instructif du commerce etranger qui se fait  
journallement dans nos colonnies de l'amérique  
les divers pretextes dont en enveloppe les  
moyens d'en arreter le cours et de remerdier  
aux autres abvis qui y rendent nos  
négociations sy difficile et ruineuses  
tandis que les etrangers en retirent toutes  
les douceurs et les avantages .

Sy la lois qui deffent le commerce avec les  
etrangers a été judicieusement établi etablie par les differentes  
nations qi occupent aujourd'huy l'amérique il n'est  
point aussy des gens qu'il l'observent plus religieusement  
que les nations etrangeres

Les espagnols sont sy jaloux de leur commerce dans  
ce nouveau monde qu'ils ne souffrent pas un etranger  
parmy eux et qu'il faut etre naturalisé espagnol a la  
troisieme generation pour pouvoir etre admis dans  
leur navigation et recu dans le pays et leur dependances  
les contrevenants sont punis suivant la rigueur des  
loix ils portent meme en ce point la severité sy avant  
que nous avons vu de nos jours que des etrangers trouvés  
en contraventions etoient non seulement punis par la  
confiscation de leurs vaisseaux et de leurs cargaisons  
mais encore arreter prisonniers retenus pendant  
six a sept ans comme des esclaves et employés au  
transport des materiaux necessaires aux reparations

(page 2)

des forteresses et aux dehors de villes cela s'observe  
encore aujourd'huy dans l'isle de Portorico

Les anglais toujours attentifs a leurs interets ne  
sont pas moins religieux observateurs d'une loy qui  
les rengerme aussy etroitement. Ils ne recoivent aucun  
etranger dans leurs colonies tout homme trouvé a  
terre sous cet habit est dabord arreté et conduit en  
prison, ils sont de tems en tems une recherche exacte  
dans leurs colonies tout etranger découvert et  
reconnu tel est puny de la meme peine, tout navire  
sous pavillon etranger qui passe a la portée de leur  
canons de leurs forteresses est dabord repoussé et a

peine peut on trouver ches eux les secours que la  
charité et le droit des gens exigent aux nations  
les plus barbares.

Voicy deux exemples qui prouvent ce qu'on avance  
sur cette matière.

En 1717 le navire le Martial de S[ain]t Malo  
capitaine Lavigne Coler venant des indes depourvu  
de vivres son grand mast prêt a luy manquer se  
trouva a l'ancrage de la Barbade Isla angloise  
et se presenta devant le port dou il fut repoussé  
a coups de canon comme un ennemy et quelques  
instants quil peut faire pour obtenir en bien payant  
les secours sont il avoit un sy pressant et sy extreme  
besoin on ne luy repondit jamais que de cette  
facon inhumaine et il serait forcé de se retirer  
quoy qu'avec un risque evident pour la perte  
de ses biens et de sa vie.